

PROCES-VERBAL SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2026



Le vingt-deux janvier deux mil vingt-six, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni le Conseil Municipal de la Ville de ROCROI, en Mairie de Rocroi, Salle du Conseil Municipal, dûment convoqué par courrier individuel en date du seize janvier deux mil vingt-six, sous la présidence de Monsieur Denis BINET, Maire.

Présents : 13

Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :

BINET Denis, FAUVARQUE Brice, BENTZ Sylviane, BOQUET Bruno, DA SILVA Jacinthe, GABRIEL Joël, ABDESSALEM Danielle, DURBECQ Damien, DURBECQ Muriel, GALLET Candy, LALLEMENT Eddy, MAIRY Nathalie, PEYTHIEU Véronique

Absents excusés : 2

Mme LEBLANC Karine et M. ARTISSON Damien

Absents non excusés : 3

Mme LONGCHAMP Corinne et MM. FAGIS Lysian et PIERRON Guillaume

Procurations(s) : 2

**Mme Karine LEBLANC à Brice FAUVARQUE
M. Damien ARTISSON à M. Joël GABRIEL**

Nombre de conseillers en exercice	: 18
Nombre de présents	: 13
Nombre de procurations	: 2
Nombre de votants	: 15

Est élue secrétaire de séance : Madame Jacinthe DA SILVA

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente minutes sous la présidence de Monsieur Denis BINET, Maire.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2025. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

***L'Ordre du Jour suivant est adopté à l'unanimité
sans question supplémentaire.***



AFFAIRES FINANCIERES

Vente de l'Hôtel du commerce
Vente de terrains Rue d'Hersigny/Rue Royale
Location de la salle polyvalente de Saint-Nicolas
Mise à disposition de salles communales – Les Motards de l'Etoile
Encaissement de chèques
Demande de remboursement de frais vétérinaires

PERSONNEL

Création d'emplois et recrutement d'agents non titulaires – Accroissement saisonnier d'activité –
Service technique

INFORMATION(S)

Liste des dépenses engagées conformément à la délégation
Matériel informatique
Date de la prochaine séance du conseil municipal

* * *

AFFAIRES FINANCIERES**DELIBERATION N° 01-2026 : VENTE DE L'HOTEL DU COMMERCE****Rapporteur : M. Le Maire**

Votants : 15
Pour : 15
Contre :
Abstention(s) :

Par délibération n°100-2025 du 16 octobre 2025, le conseil municipal décidait de vendre le bâtiment dénommé « Hôtel du commerce » à la SAS Hôtel du commerce au prix de 310 000 € ainsi que la licence s'y afférent au prix de 10 000 €.

Cette vente interviendra dans les 5 ans maximum à compter du paiement du 1^{er} loyer du bail commercial lié à l'activité de restauration, avec possibilité de réduire ce délai à 3 ans

Vu les observations de la Préfecture - Bureau de contrôle de la légalité - formulées par courrier du 10 décembre 2025,

Vu l'avis du service des domaines en date du 15 janvier 2026,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, confirme sa volonté de vendre le bâtiment Hôtel du commerce, selon les modalités énoncées ci-dessus.

Autorise M. le Maire à signer l'acte correspondant et tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 02-2026 : VENTE DE TERRAINS – RUE D'HERSIGNY/RUE ROYALE

Rapporteur : M. Le Maire

Votants : 15
Pour : 15
Contre :
Abstention(s) :

Vu la demande de M. et Mme Morgan LECLERE qui souhaitent acquérir les parcelles de terrains cadastrées AD 8, 9 et 10 situées Rue d'Hersigny/Rue Royale ;

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- donne un accord de principe sur cette vente ;
- sollicite l'avis du service des domaines pour connaître la valeur vénale ;
- décide de garder un passage d'une largeur de 4 m et de procéder au bornage de celui-ci.

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 03-2026 : LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE SAINT-NICOLAS

Rapporteur : M. Le Maire

Votants : 15
Pour : 15
Contre :
Abstention(s) :

Vu la demande de M. ROPPE Michaël qui a souhaité louer la salle polyvalente « Micheline PIAZZA » le 24 janvier 2026,

Compte tenu des délais, le courrier-réponse lui a été adressé en 2025 mentionnant les tarifs 2025,

Ce dernier sollicite le maintien de la location au tarif 2025 aux motifs que s'il avait eu connaissance de l'augmentation des tarifs 2026 ; il aurait annulé sa location.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de maintenir à titre exceptionnel et uniquement pour cette location, le tarif 2025, soit la somme de **332,00 €**.

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 04-2026 : MISE A DISPOSITION DE SALLES COMMUNALES – LES MOTARDS DE L'ETOILE

Rapporteur : M. Le Maire

Votants : 15
Pour : 15
Contre :
Abstention(s) :

La commune met gracieusement à disposition des associations rocroyennes une salle communale pour l'organisation de leur 1^{ère} manifestation annuelle.

Suite aux événements tragiques qui ont touchés l'association les Motards de l'Etoile en 2025 ; cette dernière souhaite bénéficier de 2 mises à disposition gratuites, soit le 31 janvier et le 14 mars 2026.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte, à titre exceptionnel, de mettre gracieusement à disposition, pour 2 manifestations en 2026, les salles communales à l'association Les Motards de l'Etoile.

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 05-2026 : ENCAISSEMENT DE CHEQUES

Votants : 15
 Pour : 15
 Contre :
 Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte l'encaissement des chèques suivants :

- un chèque émanant d'**EDENRED FRANCE** relatif au remboursement de la quote-part du montant global des titres ticket Restaurant perdus ou périmés au titre du millésime 2024, d'un montant de **222,00 €**.
- un chèque émanant de l'**entreprise COPHIGNON** relatif au remboursement du sinistre « dégâts des eaux » survenu en mairie d'un montant de **1726,92 €**
- un chèque émanant du **TRESOR PUBLIC** relatif au remboursement de l'excédent de versement de la taxe d'habitation pour le 4 Rue Arthur Chuquet d'un montant de **153,00 €**.

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 06-2026 : DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS VETERINAIRES

Votants : 15
 Pour : 15
 Contre :
 Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Considérant que sur perquisition de la Gendarmerie, un chien a été récemment saisi chez un habitant de Rocroi,

Considérant que les frais vétérinaires pour la prise en charge de cet animal ont été facturés à la commune,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide, que pour toute saisie d'animaux dans le cadre d'une perquisition de la gendarmerie, de refacturer les frais vétérinaires au propriétaire du ou des animaux.

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

PERSONNEL

DELIBERATION N° 07-2026 : CREATION D'EMPLOIS ET RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES – ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE - SERVICE TECHNIQUE

Votants : 15
 Pour : 15
 Contre :
 Abstention(s) :

Rapporteurs : M. Le Maire et Brice FAUVARQUE

Considérant que pour les besoins du service et renforcer l'équipe des services techniques pour la période estivale, il est nécessaire de créer 3 emplois non permanents et de recruter 3 adjoints techniques territoriaux,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de créer 3 emplois non permanents et de recruter, pour une **durée de 6 mois** à compter du **20 avril 2026** :

- **2 adjoints techniques territoriaux à 35/35^{ème}**,
- **1 adjoint technique territorial à 20/35^{ème}**

Les agents recrutés percevront une rémunération mensuelle correspondant à l'indice brut 367.

Dégage les crédits correspondants et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour le recrutement et l'autorise à signer tous documents relatifs à cette affaire.

INFORMATION(S)

LISTE DES DEPENSES ENGAGEES CONFORMEMENT A LA DELEGATION

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des élus la liste des dépenses engagées conformément à la délégation, à savoir :

Date	Désignation	Entreprises	Montant TTC
06/01/2026	LOCATION NACELLE 22 ET 23.01 – DEPOSE ILLUMINATIONS	SVLM	686.40€
06/01/2026	ENTRETIEN TRACTEUR TONDEUSE STADE	CAULLERY	1 034.12€
06/01/2026	ENTRETIEN TRACTEUR ISEKI - DEPOSE TURBINE ET REMISE EN ETAT	CAULLERY	1 189.98€
06/01/2026	REGULATEUR AVEC SERVOMOTEUR VANNE 3 VOIES - BASTION DU DAUPHIN	IDEX	2 644.34€
08/01/2026	SEL DE DENEIGEMENT	AROMYS	2 070.00€
09/01/2026	POMPE CROCHET TUYAU ASPIRATION GLUTTON	GLUTTON	606.68€
15/01/2026	REPARATION TUYAUTERIE HOTEL DU COMMERCE	PINOT MARTELEUR	1 063.91€

MATERIEL INFORMATIQUE

Lors du changement des postes informatiques du pôle scolaire, les anciens ordinateurs ont été stockés en mairie et sont donc inutilisés.

Il est proposé de faire don de ces ordinateurs à la nouvelle association rocroyenne « Numérique Pour Tous » qui récupère, répare et redistribue le matériel informatique à des personnes qui en ont besoin.

DATE DU PROCHAIN CONSEIL

La prochaine séance de conseil municipal est fixée au :

Jeudi 26 février 2026 à 19h30

**La séance du conseil municipal du 22 janvier 2026 comprend
les délibérations du n° 01-2026 au n° 07-2026.**

**L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à vingt-et-une heures et trente-cinq minutes.**

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures

BINET Denis		DURBECQ Muriel	
FAUVARQUE Brice		FAGIS Lysian	Absent
BENTZ Sylviane		GALLET Candy	
BOQUET Bruno		LALLEMENT Eddy	
DA SILVA Jacinthe		LEBLANC Karine	Absente
GABRIEL Joël		LONGCHAMP Corinne	Absente
ABDESSALEM Danielle		MAIRY Nathalie	
ARTISSON Damien	Absent	PEYTHIEU Véronique	
DURBECQ Damien		PIERRON Guillaume	Absent